



Peut on renier légalement un parent?

Par **voltageboy**, le **07/02/2008 à 19:05**

Bonjour,

Est-il possible de renier légalement un parent, dans le but de ne pas être dans l'obligation de le financer en cas de besoin?

En outre, est-il possible de se faire déséhériter?

Merci de votre réponse.
Cordialement

voltageboy

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008 à 19:59**

Bonjour.

Oui et non, vous pourrez contester une eventuelle pension alimentaire lorsque le moment sera venu mais pas avant..

Non, si il s'agit de vos père et mère.